

27 AOUT 1984

REUNION PARA-PENTE TENUE
A MIEUSSY LE 10.07.1984

Réf. : convocation MS/YG/84 N° 3144 du 03.07.1984

I) Présents (convoqués) : MM. De GAYARDON, BOSSON, MAZEAUD, SARTHE, TOURNIER

A la demande de Messieurs BOSSON et SARTHE, la liste des participants a été élargie à : MM. CHARTIER, BILWEISS, BETEMPS, BRUNEAU, TRINQUIER.

Absents : MM. BOISOT, MINGAM (retenus par des impératifs professionnels et de compétition)

II) RAPPEL DU ROLE DE LA COMMISSION PARA-PENTE

- Présence, statutairement, d'un élu à leur tête -Généralités sur les procédures administratives et les règles fédérales, y compris l'obligation de réserve

III) COMPOSITION DE LA COMMISSION

<u>Membres de droit</u>	P. de GAYARDON	responsable, rapporteur auprès du Comité de Direction de la FFP
	H. BOISOT	responsable de la commission des cadres techniques
	D. MINGAM	D.T.N.
<u>Membres élus</u>	M. SARTHE	Conseiller Technique et Président de Club
	G. BOSSON	Président de Club
	Ph. MAZEAUD	Président de Club
	J.L. BILWEISS	représentant la discipline ascensionnelle

IV) CONSEILLER TECHNIQUE AUPRES DU D.T. N.

M. SARTHE demande à être démis de cette fonction à compter de ce jour.

M. TOURNIER lui propose de conserver ce poste jusqu'à l'Assemblée Générale prochaine de la FFP : accepté par vote à l'unanimité des présents. Par la suite, cette fonction sera attribuée au rapporteur de la commission.

Le Bureau Directeur devra préciser les tâches et attributions de ce conseiller.

V) ATTRIBUTION DES QUALIFICATIONS INITIATEURS PARA-PENTE

- Qualifications d'initiateur :

1 - Examen des demandes de qualifications :

* à titre transitoire : fin de la période le 31.01.1985.

- les premières qualifications seront attribuées à partir du N° 6, aux seuls candidats qui remplissent les conditions prévues par la réglementation fédérale. Sont actuellement proposés :

Messieurs BETEMPS, BOSSON, SARTHE, CONRATH, BRUNEAU, BILWEISS, TRINQUIER, MAZEAUD, DEMOUSTIER, CHARTIER.

- R. TRINQUIER est chargé du suivi des numéros sur un registre déposé à la FFP. Il fera imprimer les cartes d'initiateurs.

- Les candidats qui ont déposé une demande et qui ne remplissent pas les conditions devront passer l'examen.

* par équivalence :

- pas de demande en cours.

2 - Affectation des numéros d'ordre de la qualification :

Suite à la lettre adressée au Président par M. BETEMPS, pour que lui soit attribué le premier numéro (c'est à dire le 6), il y a discussion pour l'attribution des numéros d'ordre de la qualification para-pente.

L'attribution des numéros, à ceux qui remplissent les conditions du régime transitoire, est soumise à un vote. La liste qui en résulte sera proposée à l'approbation du Comité de Direction Fédéral.

3 - Désignation du responsable du suivi des qualifications et de l'établissement des cartes ainsi que de la tenue du registre (identique au rôle rempli par M. CHEVALIER pour l'ascensionnel). M. TRINQUIER se propose et est élu à l'unanimité.

VI) EXAMEN D'INITIATEUR PARA-PENTE

Une session d'examen en 1984 s'avère nécessaire. Les dates des 29 et 30 septembre sont proposées pour une session à Mieussy.

Si accord de la Direction Fédérale :

- Informer les plates-formes par Circulaire et par Note FFP-INFO qui rappellent les conditions (extrait de la Règlementation) et donnent les modalités d'inscription.

- Désigner les membres du jury.

- Préparer l'examen écrit. Un appel à Q.C.M. est lancé. Trois groupes de travail se proposent. Centralisation par M. TOURNIER (date limite d'envoi le 25 août 1984) qui réalisera le document nécessaire à l'examen.

Proposition des participants : droit d'inscription fixé à CENT francs, frais de transport et de séjour à la charge des candidats.

VII) ANNUAIRE DES SITES

Les responsables d'associations transmettront à la FFP selon la procédure publiée dans FFP Info, les descriptions et caractéristiques des sites répertoriés par eux-mêmes dans leur zone territoriale.

VIII) COUPE D'EUROPE 1984 LES 14 ET 15 JUILLET 1984

- Prévision budget : le club organisateur demande seulement le remboursement des frais de juges, le reste étant sponsorisé par des organismes locaux.
- Un débat s'engage sur l'organisation de la Coupe 1984.
 - . Pas d'équipes étrangères invitées,
 - . Pas d'équipes françaises invitées,
 - . Seuls les stagiaires participeront,
 - . L'équipe de France est composée par l'équipe d'Annemasse : pas de critères de sélection,
 - . Présence non garantie des juges et en nombre insuffisant,
 - . Pas de règlement précis,
 - . Questions sans réponse : nombre minimum d'équipes étrangères pour attribuer l'appellation "Coupe d'Europe", à la compétition internationale Challenge BAUD LAVIGNE ?
 - . Le règlement existant n'est qu'une ébauche !
 - . Cette compétition porte un titre ronflant, mais en fait ce sera plutôt une "kermesse".
 - . Il y aura lieu de mieux lancer l'opération en 1985 si l'on ne veut pas discréditer la Fédération.

Il est donc décidé :

- que les équipes seront formées par affinité, sans donner l'appellation "Equipe de France",
- de laisser le Directeur de la compétition et les juges se charger du bon déroulement de cette compétition.

IX) RAPPEL DES REGLES ET PROCEDURES ADMINISTRATIVES PROPRES AU PARA-PENTE

- Visite médicale par médecin agréé fédéral (l'agrément des médecins est une formalité administrative aux règles simples, que rappelle le Docteur TRINQUIER).

Elle est obligatoire pour tous les licenciés FFP -les élèves du club des Choucas régulariseront leur situation * - ces visites seront mentionnées sur le livret de progression.

La Fédération dotera le club des imprimés "compte rendu d'attribution des Brevets Fédéraux" et "compte rendu de renouvellement des Brevets Fédéraux".

- L'âge minimal pour la pratique du para-pente est de 12 ans.
- Responsabilité (Mise en cause éventuelle).
- Sécurité dans la pratique de la discipline.
- Etablissement des FIR-il est précisé qu'elles sont signées par les deux responsables de la séance, dont un, au moins, est initiateur.
- Assurances.
- Tenue du registre-journal de l'activité-obligatoire pour répertorier les vols effectués sous le contrôle du club affilié.
- C/R de stages.
- le carnet de progression Para-Pente sera le carnet de progression classique.

* à la date de la diffusion du rapport, la situation a été régularisée.

X) QUESTIONS DIVERSES

Matériel

- . Parachutes en dotation par la Fédération.
- . Nouvelles voilures) étude éventuelle
- . Harnais spécifiques) à lancer.
- . Anémomètres.
- . Variomètres.
- . Postes radio.

Examen initiateur des 13 et 14 juillet

a été annoncé par téléphone à des demandeurs, candidats à cet examen. Or, n'ayant été ni programmé ni organisé, il ne peut avoir lieu.

XI) COUPE ^{EUROPE} MONDE DE PARA-PENTE 1985

. Le club des Choucas propose d'accueillir et d'organiser cette Coupe en 1985. G. BOSSON présentera un dossier complet avant la mi-octobre 1984, qui sera étudié par la Commission et transmis à la FFP.

DESTINATAIRES : MM. Bernard COLAS
De GAYARDON - BOSSON - MAZEAUD - SARTHE - TOURNIER -
CHARTIER - BILWEISS - BETEMPS - BRUNEAU - TRINQUIER -
BOISOT - MINGAM.